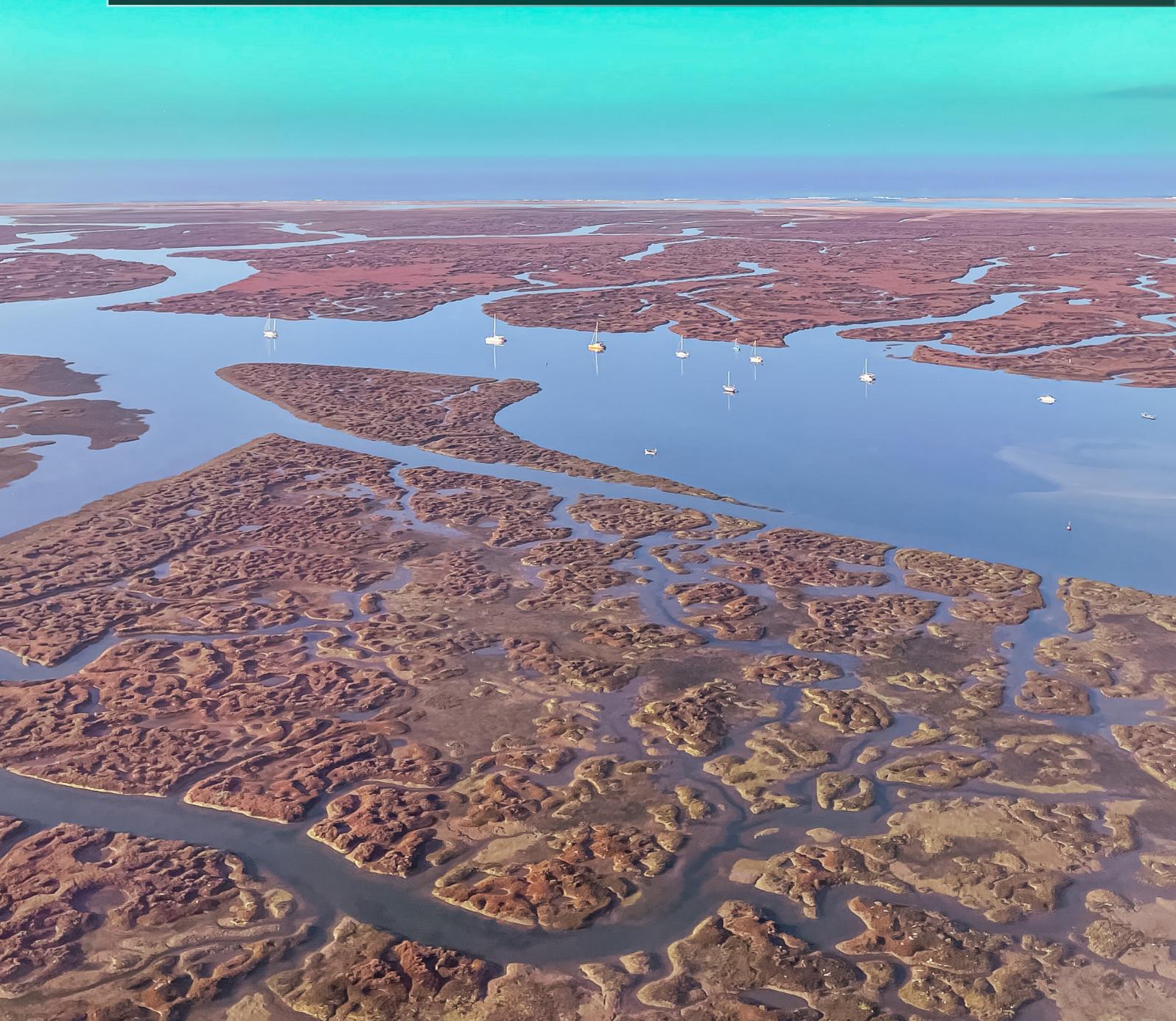


BULLETIN INFOPRISONS

NUMÉRO 37

AOÛT 2024



Bulletin électronique - N° 37 / Août 2024 – Éditorial

Madame, Monsieur, cher-es abonné-es,

Nous avons le plaisir de vous transmettre la nouvelle édition du bulletin Infoprisons.

Comme d'habitude, nous vous proposons d'abord la revue de presse en lien avec la prison et la justice pénale en Suisse.

Sous le thème de l'exécution des peines carcérales, nous publions l'article de Dr Dominique Marcot, médecin chef de la filière légale du Centre Neuchâtelois de Psychiatrie, sur le thème du secret médical en prison. Cet article fait suite aux réflexions de la direction de la prison sur le même sujet, publiées dans notre édition précédente (Bulletin 36). Nous revenons ensuite sur l'incendie à la prison de Bienne en 2021 avec des nouvelles informations sur le déroulement des faits et l'issue des plaintes pénales subséquentes. Cette édition aborde également la question de la psychiatrie forensique en Suisse avec l'article écrit par Dr. Bruno Gravier dans *Déviance et Société*.

Dans ce numéro, nous explorons encore deux dimensions de la vie carcérale : l'expérience quotidienne de l'enfermement et l'expression créative derrière les barreaux. D'abord, nous vous proposons la suite du parcours immersif dans le monde de l'enfermement de Monsieur X, inspiré par nos connaissances théoriques et pratiques, ainsi que teinté par les expériences vécues et partagées de personnes détenues. Ensuite, nous reproduisons le recueil de textes écrits par des personnes détenues lors de l'atelier d'écriture « Plume Libre » de la prison pour femmes de Lonay, la Tuilière.

Dans un contexte où les systèmes juridiques traditionnels sont de plus en plus remis en question, deux contributions explorent des approches novatrices pour gérer la criminalité. La première s'intéresse à l'essor de la justice négociée en Suisse, une tendance qui gagne en popularité dans le traitement des cas de responsabilité pénale des entreprises. La deuxième approfondit l'approche de la justice restaurative à travers deux entretiens avec des spécialistes du domaine : Camille Perrier Depeursinge et Justine Chatellard.

Nous espérons que ce bulletin vous apportera des perspectives nouvelles et enrichissantes sur des questions de la justice pénale et de la prison.

Bonne lecture !

Le groupe Infoprisons est composé de Sylvie Arsever, Melody Bozinova, Lauriane Constanty, Michel Finazzi, Karen Klaue, Natalie Knecht, David Kneubühler, Quentin Markarian, Mathilde Marendaz et Anne-Catherine Menétrey-Savary.

1. Police, justice, condamnations

- Interpellation au Grand Conseil vaudois au sujet de la mort de quatre hommes noirs, depuis 2016, suite à une intervention policière. Parallèlement, le Tribunal cantonal invalide l'acquittement des policiers et la mise hors de cause d'un agent de sécurité suite aux décès de Mike Ben Peter et de Lamin Fatty. La députée Mathilde Marendaz interpelle le Conseil d'Etat vaudois sur l'instauration d'une commission d'enquête indépendante du système judiciaire.

Plus : [cliquez ici](#)

- Haro sur les « mesures thérapeutiques » (art. 59 CP) : un professeur de droit et deux avocates se fâchent et les condamnations de la Cour européenne des droits de l'homme CEDH « pleuvent sur la Suisse » !

Plus : [cliquez ici](#)

- Criminalité et répression, quelques commentaires et données chiffrées.

Les statistiques officielles des infractions et détentions donnent quelques indications sur l'évolution de la criminalité, notamment chez les mineurs et chez les étrangers, de même que dans le domaine de la criminalité économique.

Plus : [cliquez ici](#)

2. Conditions de détention

- D'année en année, la surpopulation carcérale est dénoncée, responsable de conditions de détention inacceptables et contraires aux droits fondamentaux. Mais rien ne change.

Dans le canton de Vaud des interventions au Grand Conseil demandent plus de transparence de la part du Conseil d'Etat, notamment sur les causes de l'élévation constante du nombre de détenus, de façon à y remédier.

Plus : [cliquez ici](#)

- La Commission nationale de prévention de la torture (CNPT) se fâche contre le gouvernement jurassien à cause des conditions de détention déplorables à la prison de Porrentruy. Lors de son examen en 2014, la CNPT avait déjà exprimé son mécontentement. Dix ans plus tard, elle constate que rien n'a changé et elle appelle à fermer la prison.

Plus : [cliquez ici](#)

- Le droit de visite en détention joue un rôle clé pour la santé psychique des détenus. Le limiter de manière disproportionnée constitue une violation du droit au respect de la vie privée et familiale et de l'interdiction de la torture. C'est ce que rappelle Humanrights.ch

Plus : [cliquez ici](#)

- Le « Centre suisse de compétence en matière d'exécution des sanctions pénales » (CSCSP) livre une analyse de la situation des femmes détenues et propose une approche dite « dimension de genre », qui englobe divers facteurs plus complexes que le seul aménagement des établissements de détention.

Plus : [cliquez ici](#)

- Derrière les barreaux, les graves lacunes du service médical, notamment dans le canton de Vaud, font problème. Le principe de « l'équivalence des soins » censé garantir aux détenus un droit à la santé et aux soins équivalent à celui dont jouit la population générale, est-il violé ? Cette égalité est-elle simplement impossible à réaliser ? Quels sont les obstacles ? Quelques faits récents interrogent...

Plus : [cliquez ici](#)

- Selon la RTS, le taux de suicide dans les prisons est quatre fois plus élevé en Suisse que dans l'Union européenne. C'est ce que révèle un rapport annuel établi par l'Université de Lausanne pour le compte du Conseil de l'Europe. Mais le responsable de la médecine pénitentiaire genevoise appelle à relativiser ces données.

Plus : [cliquez ici](#)

3. Réformer ou abolir la prison et le système pénal ?

- Le canton de Vaud mise sur la réinsertion.
« Le service pénitentiaire harmonise et renforce sa politique de réinsertion en milieu carcéral afin de mieux préparer la sortie des personnes détenues tout en accentuant la lutte contre la récidive »

Plus : [cliquez ici](#)

- Abolir les prisons ? « Une utopie réelle ». Trois chercheurs entreprennent d'écrire la première histoire de l'abolitionnisme pénal, qui place la critique radicale de la prison, de la justice et de la police au cœur de ses analyses.

Plus : [cliquez ici](#)

▪ **Anne-Catherine Menétrey-Savary**

Exécution des peines

« Le secret médical en prison »

Les réflexions sur le secret médical tel qu'il est vu par deux directeurs de prison, dans un article intitulé « secret médical et prise en charge », paru dans le bulletin d'Infoprisons de novembre 2023, montre à quel point ce sujet reste sensible dans les soins en prison, et comment il est perçu par les acteurs pénitentiaires. Le secret professionnel est reçu, ainsi que l'écrivent les auteurs de l'article, comme « un obstacle » : au motif que « dans une approche holistique, la prise en charge d'une personne détenue ne peut qu'être améliorée lorsque les agents de réinsertion ont connaissance de tous les éléments utiles à sa problématique de santé ». Nous proposons une autre manière de penser le sens du secret médical.

Plus : Dr Dominique Marcot, août 2024, [« Le secret médical en prison »](#).

Incendie de la prison de Bienne : des procédés qui posent question

En mai 2021, un détenu, Monsieur K., a mis le feu dans sa cellule de sûreté de la prison de Bienne. À deux reprises, ce dernier nous a contactés. Il tenait à porter à notre connaissance certains documents, soit le procès-verbal du témoignage de son codétenu, le déroulement des faits protocolé suite au visionnage des images de la caméra de surveillance, ainsi que le dispositif de l'ordonnance de classement rendue à la suite de sa plainte pénale. Nos discussions avec Monsieur K. ont permis d'apporter quelques éclaircissements sur les circonstances entourant l'incendie à la prison de Bienne, que nous rapportons ici.

Plus : David Kneubühler, août 2024, [Incendie à la prison de Bienne : des procédés qui posent question](#).

« La psychiatrie forensique en Suisse : au risque de l'instrumentalisation sécuritaire et positiviste »

Dans ce bulletin, nous reproduisons l'article de Dr Bruno Gravier sur la psychiatrie forensique en Suisse publié en 2023 par *Déviance et Société*.

Plus : Bruno Gravier, 2023, [La psychiatrie forensique en Suisse : au risque de l'instrumentalisation sécuritaire et positiviste](#). *Déviance et Société* 3(47), pp. 435-475.

Autour de la prison

Les temps de la détention provisoire : entre fiction et réalité

Après l'attente, l'ennui et l'enfermement en détention avant jugement, nous vous proposons la suite du parcours immersif dans le monde de l'enfermement à travers les yeux de Monsieur X, personnage fictif mais coloré par nos expériences professionnelles, nos connaissances théoriques et pratiques et teinté par les propos émis des personnes détenues que nous avons rencontré au fil des années. Quatrième et dernière partie de cette immersion dans le monde de l'enfermement.

Plus : Natalie Knecht et Lauriane Constanty, août 2024, [Le temps de la détention provisoire : entre fiction et réalité](#).

Ateliers d'écriture : Plume libre Prison de Lonay - 2021-2022

En 2021, Nathalie Henchoz, aumônière à la prison pour femmes de Lonay, la Tuilière, avait abordé Infoprisons pour présenter son projet de livre avec les textes écrits par des détenues dans le cadre d'un atelier d'écriture. Mais cette publication n'avait pas pu voir le jour à ce moment-là, le Service pénitentiaire vaudois n'ayant pas donné son autorisation. Nous nous étions fait l'écho de cette déception et de cette incompréhension, jusqu'à la Conseillère d'État vaudoise Béatrice Métraux. Finalement, c'est par le hasard d'une rencontre que nous avons appris que l'interdiction avait été levée, moyennant quelques précautions pour respecter la sphère privée des détenues. Aujourd'hui, nous avons pu nous procurer ce recueil, réalisé avec la diacre stagiaire Monika Bovier.

Plus : Plume Libre, Atelier d'écriture, [Recueil Prison Loney 21-22](#).

Justice pénale

De l'assimilation à la différenciation : vers une justice négociée pour la criminalité d'entreprise en Suisse

En Suisse, les appels en faveur d'une justice négociée pour gérer les cas de responsabilité pénale d'une entreprise se font de plus en plus pressants. Ce nouveau modèle de lutte contre la criminalité économique favorise un traitement préférentiel pour les entreprises pénalement responsables au nom de la prospérité économique. Cet article se focalise sur l'évolution de la justice négociée et les perspectives d'une telle approche.

Plus : Melody Bozinova, août 2024, [De l'assimilation à la différenciation : vers une justice négociée pour la criminalité d'entreprise en Suisse](#).

Rendre la justice autrement : voies restauratives et transformatives

La justice rendue communément à la suite de délits, infractions et crimes définis par un Code pénal et sa sanction principale, l'enfermement carcéral, ont fait l'objet de critiques qui ne datent pas d'hier : il ne réduit pas les conduites délinquantes, il ne resocialise pas de manière satisfaisante, voire accroît même la récidive, il ne garantit pas la sécurité et induit des coûts exorbitants pour la société, tandis qu'on n'arrête pas la construction de nouvelles prisons. La justice pénale rétributive met en scène, lors de procès, des juges, procureurs et avocats, qui représentent les principaux intéressés, à savoir auteurs et victimes. Ces derniers n'ont dès lors peu voire pas droit au chapitre et, surtout, ont peu de chances de se rencontrer.

La justice restaurative veut, quant à elle, permettre un dialogue et une relation restreinte et/ou élargie entre les deux partis, auteur et victime, pour réparer le lien rompu par l'acte commis. La justice restaurative se présente comme un complément, un supplément d'âme de la justice pénale. Cette approche commence à être connue du grand public, notamment à travers des films comme « Je ne te voyais pas » de François Kohler (2019) et « Je verrai toujours vos visages » de Jeanne Herry (2023), qui proposent un regard différent sur les acteurs d'un conflit dans une vision plus humaniste que la justice pénale.

Ancrée dans une perspective abolitionniste, la justice transformative prescrit une rupture totale avec l'institution judiciaire. Elle se distancie aussi d'une professionnalisation des intervenants dans un processus d'arbitrage et de conciliation entre auteurs et victimes et leurs communautés. Il s'agit de tenter de transformer les structures mêmes qui ont rendu possibles les violences commises. La justice transformative reste encore largement méconnue et éloignée des cursus universitaires.

Deux spécialistes de la justice restaurative et transformative nous ont accordé un entretien qui permet d'approfondir et illustrer ces approches.

Plus :

Karen Klaue, août 2024, [La Justice Restaurative : accompagner la victime dans la reconstruction et accompagner la responsabilisation de l'auteur. Entretien avec Camille Perrier Depeursinge.](#)

Karen Klaue, août 2024, [La Justice Transformative : transformer les conditions mêmes qui permettent l'émergence d'une situation problématique. Entretien avec Justine Chatellard.](#)